

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT

TEL. : 04.70.67.11.89. / FAX : 04.70.67.61.25.

DEL20220919-112

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures dix-huit, à Meillard.

Membres en exercice : 39

Date de convocation : 13 septembre 2022

Membres présents : 31

Acte rendu exécutoire le : 22 septembre 2022

Membres votants : 37

Date de publication : 22 septembre 2022

Secrétaire de séance : M. Damien CLUZEL

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents : M. François ENOUX commune d'Agonges ; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards ; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault ; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines ; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuve ; M. Patrick CHALMIN commune de Chatillon ; M. Damien CLUZEL commune de Cressanges ; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises ; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse ; M. Eric SONIVAL commune de Gipy ; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet ; M. Yves SIMON commune de Meillard ; M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers ; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier ; M. Thierry GUILLOT commune de Rocles ; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial ; M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux ; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin ; M. Rémy GUILLEMINOT commune de Treban ; M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget ; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure ; M. Pierre THOMAS, M. Sébastien THOMAS commune d'Ygrande.

Absents excusés : Mme Joëlle BARLAND ; M. Gille DENIS ; Mme Marie-Françoise LACARIN ; Mme Françoise GUILLEMINOT

Pouvoir de vote : M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET ; M. Olivier GUIOT donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER ; Mme Sylvie EDELIN donne pouvoir à M. Pierre THOMAS ; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET ; M. Didier THEVENOUX donne pouvoir à M. Gérard Vernis ; M. Sylvain RIBIER donne pouvoir à M. Daniel BLANCHET.

803 803 803

Objet : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1er juillet 2022,

Il est demandé aux conseillers communautaires de valider le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**A la majorité**

- D'autoriser le président et le secrétaire de séance à signer le procès-verbal.

Voix pour 36, voix contre 0, abstention 1

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,



Jean-Marc DUMONT

